



OPÉRATIONS COURANTES DE SUIVI ET D'ENTRETIEN POUR OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Afin de garantir le bon fonctionnement dans le temps de votre chaudière bois, contrôlez et entretenez votre installation régulièrement.¹



Équipez-vous avant toutes opérations d'entretien et de maintenance :

- Lunettes de protection : pour éviter tout risque de projection dans les yeux
- Masque avec filtre : pour éviter de respirer des poussières
- Gants anti-coupure et anti-brûlure

	POINTS DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN	SUITES À DONNER
Contrôles hebdomadaires – (3 fois/semaine) Durée : 15 minutes	Outillage nécessaire à l'entretien et la maintenance d'une chaudière.	Vérifier la présence et l'état de la canne de ramonage, écouvillons, balai, aspirateur à poussières, compresseur d'air comprimé.
	Contrôle visuel et auditif du fonctionnement de la chaudière bois .	Établir si la chaudière ne tourne pas sur l'appoint et remettre en route la chaudière bois si elle est arrêtée .
	Contrôle visuel de tous les paramètres de régulation (puissance, températures, gaz...) sur l'écran numérique de la chaudière,	Noter les anomalies dans le livret de suivi de chaudière et prévenir l'entreprise de maintenance en cas d'alerte sur l'écran .
	Contrôle visuel d'étanchéité des réseaux de canalisations et conduit de fumées	Recherche de fuites suspectées à l'intérieur de la chaudière. Prévenir l'entreprise de maintenance si fuite du réseau d'eau.
	Contrôle des sondes températures, pression, gaz de combustion du réseau primaire en entrée et sortie chaudière.	Prévenir l'entreprise de maintenance si anomalie(s) détectée(s) par des températures et pressions trop faibles ou trop hautes.
	Contrôle du niveau et de la forme du combustible (plaquettes) dans le silo (hauteur ou quantité, forme dans les coins).	Journalière ou hebdomadaire (suivant la consommation et le froid à l'extérieur).
	Présence de l'agent à chaque livraison pour réception du combustible Noter la date et le volume sur le cahier de chaudière.	Vérifier la qualité (humidité, granulométrie, poussières) et réception du bon de livraison.
	Contrôle du bac à cendres : quantité de cendres, couleur et texture (charbons, granulométrie, mâchefers)	Vider le bac de manière régulière dès qu'il est rempli aux 2/3 de sa capacité.
	Contrôle de l'accumulation de cendres et mâchefers en bout de grille rotative.	Vérifier la qualité de la combustion et la couleur de la flamme.
	Contrôle du bon fonctionnement du dessileur (extraction du combustible du silo), du convoyage (transport vers la chaudière)	Nettoyage de la poussière sur les cellules photoélectriques. Vérifier que le combustible tombe bien au fond du silo.
A réaliser en début de mois (1 fois/mois) 1h00 (en plus des contrôles hebdomadaires)	Vidange/nettoyage du désemboueur si présent sur l'installation.	Relevés du compteur d'eau avant et après intervention.
	Relevé des compteurs d'énergie en sortie de chaudière et sous-stations.	Noter les chiffres dans le livret et vérifier leurs variations d'un mois sur l'autre.
	Relever le compteur électrique s'il est présent dans la chaudière.	Faire remonter l'information au gestionnaire des factures d'électricité en commune.
	Inspection des bacs d'extraction des corps étrangers issus du silo (pierres, fers, verres...)	Vider le bac de ces corps étrangers et les noter dans le livret. Informer le fournisseur en cas de dérive exceptionnelle .
	Inspection des poussières dans la chaudière, de leur quantité et de leur couleur.	Aspirer et nettoyer régulièrement la chaudière (2 fois par mois).
	Visite des sous-stations pour les réseaux : ▶ relevé mensuel des compteurs d'énergie, ▶ contrôle et relevé des températures départ et retour et de la pression d'eau	Au changement d'heure été/hiver : penser à mettre à l'heure les régulateurs. Ajuster la programmation si besoin.
	Suivre l'état de conservation des briquettes du réfractaire .	Vérifier que les briquettes sont bien fixées et complètes en ouvrant la trappe du foyer.

¹ Ces opérations sont à adapter en fonction de l'installation et des préconisations du fabricant de la chaudière bois.

À chaque visite de la chaudière, renseignez le **livret de suivi de chaudière** pour inscrire les relevés et noter les anomalies éventuelles !

INFORMEZ VOS ENTREPRISES PARTENAIRES EN CAS D'ANOMALIE



VOTRE ENTREPRISE DE MAINTENANCE

Société :

Personne référente :

Tél :



VOTRE FOURNISSEUR DE COMBUSTIBLES

Société :

Personne référente :

Tél :



Financée dans le cadre du CPER



COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Pavillon du Roy René - Valabre CD7 - 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org - www.ofme.org/communes-forestieres